

## Embauche à l'Etat

# Le modèle genevois n'aura pas cours dans l'Administration fédérale

**La priorité nationale ne sera pas appliquée à la Confédération ou dans les entreprises comme Swisscom, les CFF ou La Poste**

**Arthur Grosjean** Berne

Il n'y aura pas de priorité nationale à l'embauche dans l'Administration fédérale ou dans ses satellites comme Swisscom, les CFF ou La Poste. Coup sur coup, deux propositions dans ce sens ont échoué au parlement: lundi au Conseil national et mardi au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral est favorable à une priorité à l'information des chômeurs locaux pour les places vacantes à l'Etat. Il rejette cependant la solution genevoise qui oblige les administrations recrutant du personnel à convoquer des chômeurs résidents pour un entretien d'embauche.

C'est Roger Golay (MCG/GE) qui a ouvert les feux au Conseil national. «De trop nombreux citoyens attendent un signal fort et solidaire de la Confédération pour les aider dans leur situation dramatique et désespérée»



«De trop nombreux citoyens attendent un signal fort et solidaire de la Confédération pour les aider dans leur situation dramatique et désespérée»

Roger Golay (MCG/GE)



«Ce qui me dérange, c'est le nombre élevé d'employés étrangers hors UE (6%) qui travaillent à La Poste. J'aimerais savoir quel genre d'emplois ils occupent»

Thomas Minder (IND/SH)

signal fort et solidaire de la Confédération pour les aider dans leur situation dramatique et désespérée», argue-t-il dans sa motion. Il s'émeut du nombre de frontaliers qui travaillent dans les entités publiques alors que le chômage des résidents est élevé.

Les chiffres? Ils sont donnés par le Conseil fédéral. «Sur 37 000 collaborateurs de l'Administration fédérale, on compte environ 1550 personnes (4%) de nationalité étrangère, parmi lesquelles moins de 100 frontaliers.» Qu'en est-il des anciennes régies publi-

## «Il faut laisser le peuple trancher»

Si le référendum contre la loi de gestion de l'immigration votée en décembre par le parlement n'aboutit pas, la prochaine étape sera pour le peuple de voter sur l'initiative RASA. Celle-ci demande à ce que l'initiative «Contre l'immigration de masse» soit purement rayée de la Constitution. Elle entend clarifier le fait qu'il est impossible

pour la Suisse de gérer de façon autonome l'immigration en provenance de l'UE alors que notre pays a signé les accords bilatéraux.

Le Conseil fédéral ne soutient

pas cette attaque frontale contre un vote populaire récent. Il a proposé deux contre-projets à choix. L'un précise que «la gestion de l'immigration doit tenir compte des accords internationaux d'une grande portée pour la position de la Suisse en Europe». L'autre se contente de biffer le délai de trois ans pour appliquer l'initiative.

Les Vert libéraux viennent d'arrêter leur position en la matière. Ils combattent les deux contre-projets «décourageants» du Conseil fédéral qu'ils assimilent à du bricolage. Ils

que. «A compétence égale, il faut privilégier les résidents, sinon cela débouche sur des tensions. Mais chaque canton doit être libre d'appliquer cette règle ou non.» Guillaume Barazzone (PDC/GE) opte aussi pour une préférence indigène à compétence égale. «Mais il ne faut pas en faire un carcan législatif rigide. Sinon on prétendrait aussi les Suisses qui habitent dans les régions frontalières. Je suis pour une priorité aux habitants de la région.» Au vote, le Conseil national a refusé la motion Golay et sa préférence nationale par 103 voix contre 83.

Mardi, l'indépendant affilié à

présentent leur propre contre-projet. Que dit-il? Que la Suisse gère l'immigration des étrangers dans le cadre de ses engagements internationaux, qu'elle le fait sans contingents, mais en soutenant l'exploitation du potentiel de la main-d'œuvre indigène. La conseillère nationale Isabelle Chevallay (VD) explique: «Chacun interprète la volonté populaire sur l'immigration et les Bilatérales différemment. Nous voulons clarifier la question et laisser le peuple trancher. Si notre contre-projet ne passe pas, alors nous soutiendrons RASA.» AR.G.

l'UDC Thomas Minder n'a pas eu davantage de succès au Conseil des Etats. Son interpellation pour donner la priorité aux travailleurs indigènes à la Confédération a été classée sans débat. «Ce qui me dérange, c'est le nombre élevé d'employés étrangers hors UE (6%) qui travaillent à La Poste. J'aimerais bien savoir quel genre d'emplois ils occupent», se demande-t-il.

Prochaine étape sur cette question sensible: le référendum contre la loi d'application de l'initiative «Contre l'immigration de masse». Les organisateurs diront ce mercredi combien de signatures ils ont déjà récolté.

## Lonza aurait mal mesuré son mercure

**Quelque cent parcelles écartées de la liste des sites pollués doivent être réexaminées. La question fait débat jusqu'à Berne**

Voilà trois ans que la question du mercure pollue la vie de propriétaires valaisans. Ils sont loin d'être tirés d'affaire: le 21 février, ceux-ci ont été informés via un courrier de l'Etat du Valais qu'une centaine de parcelles de Viège et de Rarogne devaient être soumises à de nouveaux tests. Elles avaient pourtant été écartées de la liste des terres à assainir.

«Un rapport d'experts remis au Service de la protection de l'environnement (SPE) le 10 février 2017 démontre que certaines parcelles présentent le risque d'être affectées localement par une pollution des sols dépassant la limite autorisée de 2 mg par kilogramme», précise la missive de l'Etat.

**Des analyses contestées**  
Si les autorités valaisannes doivent se remettre à la tâche, c'est parce que le travail de Lonza, l'entreprise responsable de la pollution et chargée de l'assainissement des terrains, a été pointé du doigt. Le WWF ainsi que l'association des Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) ont lancé l'alerte, dénonçant des analyses qui n'auraient pas été effectuées «suffisamment sérieusement».

«Nous avons procédé à nos propres analyses en avril 2015 sur une parcelle classée dans la liste des terrains n'ayant pas besoin d'être assainis, soit dont les valeurs de pollution au mercure excèdent entre 0,5 et 2 mg, explique

Martin Forter, directeur des MfE. Or, nous avons découvert sur une même parcelle des taux oscillant entre 1,27 et... 58,9 mg.»

Les conclusions des médecins sont sévères: non seulement Lonza ne peut pas garantir que les jardins qu'elle désigne comme «ne nécessitant pas d'assainissement» le sont réellement, mais il faut désormais partir du principe que ceux où du mercure a été décelé comportent des valeurs au-dessus de la norme.

**«La législation actuelle ne prévoit aucune indemnisation, et le propriétaire est abandonné à lui-même»**

**Mathias Reynard**  
Conseiller national (PS/VS)

«C'est fâcheux: Lonza, «leader mondial dans les sciences de la vie» autoproclamé, n'était pas en mesure ces trois dernières années de relever de manière fiable la pollution au mercure autour de Viège et de Rarogne», soulignent les MfE.

Les MfE ont signalé le problème en 2015 déjà. Il se situe dans la méthode de prélèvement des échantillons, explique Martin Forter, directeur de l'association. La pollution au mercure contamine les terrains de manière très hétérogène. Ainsi un terrain peut, à quelques mètres d'intervalle, contenir des valeurs variant du plancher au plafond.

Les autorités valaisannes ainsi que Lonza ont donc suivi les recommandations de méthode d'analyse des MfE, et sont parvenus aux mêmes conclusions. Pour Martin Forter, on va désormais dans la bonne direction. Il recommande dès lors deux mesures pour rectifier le tir: soit Lonza réanalyse plus intensivement la centaine de parcelles qu'elle a écartées des terrains à assainir, soit elle rehausse son niveau de sécurité. Cela signifierait qu'elle nettoie également les terrains présentant une teneur en mercure de 0,5 mg ou de 1 mg (variable suivant le procédé de mesure).

### Débats à Berne

La question du mercure fait également débat à Berne, à nouveau pour des questions de mesures. Le conseiller aux Etats Beat Rieder (PDC/VS), soutenu par le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS), souhaite relever la limite de la concentration de mercure qui entraîne l'inscription d'une parcelle de terrain au cadastre des sites pollués.

Une concentration variant entre 0,5 et 2 mg n'est en effet pas considérée comme dangereuse pour la santé. Le terrain n'est donc pas assaini mais il est classé dans la liste des terres polluées. «Non seulement cette distinction entraîne une bureaucratie aussi coûteuse qu'inutile, mais elle fait perdre considérablement de valeur au terrain concerné», souligne Mathias Reynard. Or, la législation actuelle ne prévoit aucune indemnisation, et le propriétaire est abandonné à lui-même.» Le Conseil des Etats en débat le 15 mars.

**Lucie Monnat**

### GAGNEZ 10x2 billets pour :

LANGEVIN  
CREATEUR D'ILLUSIONS  
dimanche 12 mars 2017 à 18h  
Théâtre du Léman



Adieu paillettes, lapins, chapeaux et assistantes sciées en deux !  
Langevin, Créeateur d'illusions, n°1 au Québec, se démarque par sa créativité et présente une nouvelle interprétation de la magie qui oscille entre la science, le rêve et l'illusion dans un laboratoire inspiré de l'univers de Jules Verne.

opus  
one

**PAR SMS** (Fr. 1.50/sms)  
Tapez **TDG CODE43**  
Envoyez le message au numéro **8000**

**PAR TELEPHONE**  
(Fr. 1.50 l'appel depuis une ligne fixe)  
**0901 02 00 00 : CODE 43**

**PAR INTERNET**  
[www.tdg.ch/concours](http://www.tdg.ch/concours)

**Tribune  
deGenève**